LetzToken nomme Petra Krizan Chief Strategy Officer pour piloter le développement de son infrastructure dédiée aux fonds

LetzToken, société luxembourgeoise développant une infrastructure de registre partagé pour les opérations de fonds réglementés, annonce la nomination de Petra Krizan au poste de Chief Strategy Officer. Elle rejoint LetzToken après avoir dirigé The Blockhouse Technology (Luxembourg) en tant que managing director, où elle supervisait des infrastructures blockchain en production, la conservation d'actifs numériques et des systèmes d'identité numérique.

Aujourd'hui, une souscription à un fonds luxembourgeois mobilise sept intervenants sur 48 heures et génère quatre registres distincts réconciliés quotidiennement. Le premier produit de LetzToken ne vise que cette couche back office : un registre unique, tenu au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé au sens de la loi Blockchain IV, que chaque partie consulte au lieu de le réconcilier. Les flux de
paiement et de règlement restent inchangés à ce stade. Leur raccordement au même registre constitue la deuxième phase de la feuille de route.

« Nous ne sommes pas un vendeur d'agréments et nous ne cherchons pas à le devenir. Le mandat appartient à ceux qui le détiennent déjà. Notre rôle est de leur fournir un registre qui fonctionne, en commençant par le back office, puis de grandir avec eux à mesure que les flux financiers rejoignent le même rail », déclare Arthur Salkin, CEO de LetzToken.

« Commencer par le back office est une séquence délibérée. La réconciliation est là où se concentrent réellement le coût et le risque opérationnel, et c’est la partie que l’on peut corriger sans toucher à l’infrastructure de paiement de qui que ce soit.
Construire cela sous MiCA, DORA et AMLR est d’abord un problème de conformité avant d’être un problème d’ingénierie, et le Luxembourg est la seule juridiction où le fondement juridique est déjà en place », déclare Petra Krizan.

Construire avec les détenteurs d’agrément, pas à côté d’eux

LetzToken ne détient pas d’agrément et n’en demande pas. L’agent de transfert, l’AIFM ou l’administrateur de fonds conserve son mandat et opère la fonction d’agent de contrôle prévue par la loi Blockchain IV, LetzToken fournissant l’infrastructure sous-jacente. Le modèle repose sur une croissance conjointe avec ces acteurs, non sur leur remplacement.

Un parcours entre ingénierie et conformité

Petra Krizan est titulaire d’un master en robotique de la faculté FER de Zagreb. Elle a travaillé dans les systèmes automobiles, la vision par ordinateur, la sécurité logicielle et la blockchain. Elle est professeure associée à HEC Liège Luxembourg, où elle enseigne l’électif blockchain et big data du programme MBA délivré en collaboration avec la Chambre de Commerce et le Luxembourg House of Financial Technology.